
Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage du Lycée des arts de 400 places d'éducation gratuite, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hommage du Lycée des arts de 400 places d'éducation gratuite, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 32;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21847_t1_0032_0000_6

Fichier pdf généré le 05/11/2020

salpêtres, reconnois que l'état cy-dessus est conforme, pour l'avoir vérifié. A Montpellier, le 1^{er} thermidor an II.

A. JOUY.

La signature apposée cy-dessus est certifiée par nous, maire et officiers municipaux de la commune de Montpellier, le second thermidor de l'an second de la République française, une et indivisible.

GERMAIN (*off. mun.*), BOUVIER (*off. mun.*), BONGUE (*off. mun.*).

Vu pour attester les signatures des officiers municipaux cy-dessus, par nous, administrateurs du district de Montpellier, le 3 thermidor an II.

ROQUEPLANE, MOLINES, LARMAND fils, FRIFFET (*secrét.*).

14

Les marchands forains de Nanterre (1) font part à la Convention qu'ils désireroient contribuer à l'approvisionnement de Paris.

Renvoyé au comité de commerce (2).

15

Les cours d'instruction du Lycée des arts font hommage à la Convention de 400 places d'éducation gratuite.

Renvoyé au comité d'instruction publique (3).

16

Les administrateurs du département de police font passer le total des détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de détention, montant ensemble à 7 036 (4).

[Commune de Paris, 25 therm. II; Etat des détenus au 24 therm.] (5)

Maison de justice du département	646
Petite-Force	264
Pélagie.....	193
Magdelonnettes	236
Abbaye.....	52
Bicêtre.....	730
La Salpêtrière	355
Chambre d'arrêt, à la Mairie.....	50
Luxembourg	640
Maison de suspicion, rue de la Bourbe.....	505

(1) Département de Paris.

(2) P.-V., XLIII, 209.

(3) P.-V., XLIII, 209.

(4) P.-V., XLIII, 209.

(5) C 313, pl. 1250, p. 31. *Signé* Baresson.

Picpus, faubourg Antoine	164
Les Carmes, rue de Vaugirard	328
Les Angloises, rue Victor	162
Les Angloises, rue de l'Oursine....	125
Les Angloises, faubourg Antoine	102
Ecossois, rue des Fossés Victor ..	106
Lazare, fauxbourg Lazare.....	573
Belhomme, rue Charonne, n° 70 ..	27
Bénédictins Anglois, rue de l'Observatoire	151
Maison du Plessis.....	583
Maison de répression, rue Victor	54
Maison de Coignard, à Picpus.....	43
Montprin.....	55
Fermes.....	
Caserne des Petits Pères.....	211
Caserne, rue de Sève	140
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard.....	106
Vincennes	495
TOTAL.....	7 096 (1).

17

Le citoyen Jean Espert, député, demande à la Convention un congé de 4 décades pour le rétablissement de sa santé.

D'après sa demande, la Convention lui a accordé le congé (2).

18

Les citoyens composant la société populaire d'Aubesnare [*sic pour* Aubenas], district du Coiron, département de l'Ardèche, félicitent la Convention nationale sur le décret relatif aux féroces Anglais, et lui envoient, par la voie du représentant du peuple Gleizal, la somme de 3 000 livres 3 sous, dont 125 livres 8 sous en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

19

Le citoyen Benoît Thomas, maire de Melay, ayant acquis par acte sous seing privé un bien d'émigré, demande s'il est compris dans la loi du 28 mars 1793.

Renvoyé au comité des domaines (4).

(1) La différence entre ce total et celui du P.-V. vient de ce que le rédacteur du sommaire joint à l'état a fait un 9 ressemblant à un 3.

(2) P.-V., XLIII, 210.

(3) P.-V., XLIII, 210. *Bⁱⁿ*, 26 therm. (1^{er} suppl^h).

(4) P.-V., XLIII, 210.